

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 943

19 avril 2013

### SOMMAIRE

Discovery Luxembourg 3 S.à r.l. ....	45233	PM Corporation Sàrl .....	45223
Dosinvest .....	45227	PM Corporation Sàrl .....	45223
Exafor S.A. ....	45219	ProLogis France IX S.à r.l. ....	45264
FCB (Forest City Basin) Resources S.A. .....	45230	ProLogis UK IV S.à r.l. ....	45221
Fides Capital S.à r.l. ....	45229	Pyramis Consulting & Management S.A. .....	45260
Fortune Immobilière Luxembourg F.I.L. .....	45228	R3 Capital Partners (Luxembourg) Invest- ments, S.à r.l. ....	45227
Granite Fin S.A. ....	45218	Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A. ....	45224
Greenman Accelerate S.A. ....	45246	Sapphire Investments .....	45226
H.B.F. LIMITED S.A. ....	45218	Société d'Investissement de Howald S.A. .....	45224
Intersil Luxembourg S.à r.l. ....	45256	Sports Brands Corporation S.à r.l. ....	45220
Jugendstil SPF S.A. ....	45219	StepStone Mezzanine Partners Luxem- bourg S.à r.l. ....	45224
KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à r.l. ....	45218	TA EU Acquisitions III S.à r.l. ....	45228
Koster-Orth-Metalltechnik S.à r.l. ....	45229	Taksen S.à r.l. ....	45228
L'Atelier de la fenêtre S.à r.l. ....	45222	Telemedicine Enterprises S.A. ....	45220
Links Bidco S.à r.l. Propco 10 .....	45249	Telemedicine Enterprises S.A. ....	45220
Nemo Investments S.A. ....	45219	Thistleford S.A. ....	45221
Office Park Findel F4 S.A. ....	45225	Thore S.A., SPF .....	45226
Organisation Professionnelle des Vigne- rons Indépendants .....	45222	Three Hills Partners I S.à r.l. ....	45220
Otilia Investments S.A. ....	45222	Transsoder Holding S.A. ....	45226
Ovide S.A. ....	45222	Umicore Shokubai .....	45221
Parsector S.A., SPF .....	45223	WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l. ....	45242
Pelimmo .....	45225	Xoom Venture Capital S.A. ....	45230
Pentalpha .....	45227	YooWWI Group S.A. ....	45229
Petrus Managed Funds .....	45225		

**Granite Fin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 56.612.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraextraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 février 2013*

Monsieur DIEDERICH Georges est révoqué de ses fonctions d'administrateur.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme  
GRANIT FIN S.A.  
Régis DONATI  
Administrateur

Référence de publication: 2013031721/17.

(130038525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**H.B.F. LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 130.030.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue le 28 janvier 2013 au siège de la société*

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg, Christophe MOUTON, né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique), et Manuel BORDIGNON, né le 04/06/1969 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), tous trois résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
H.B.F. LIMITED S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2013031726/19.

(130039223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**KANDAHAR (Luxembourg) N°3 LIMITED S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 120.698.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013*

L'associé unique de la Société a pris en date du 28 février 2013 les résolutions suivantes:

1. Reconnaissance de la démission de M. Jorge PEREZ LOZANO, né à Mannheim, Allemagne, le 17 août 1973, demeurant professionnellement à 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 5 août 2011; et,

2. Etablissement du siège social de la Société au L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à 00:00 CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la Société  
Me Gerald STEVENS

Référence de publication: 2013031782/18.

(130038455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Jugendstil SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 59.016.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 28 février 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 28 Février 2013, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée décide de renouveler le mandat de Milkyway Group Inc. au poste de commissaire aux comptes, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013031770/17.

(130039154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Exafor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4762 Pétange, 176, route de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 60.622.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 juillet 2012 à 11.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Aimé MICHAUX, né à Namur (B) le 30.08.1950, demeurant à B - 5575 Gedinne, 5, Rue de la Station

Madame Sophie MICHAUX, née à Dinant (B) le 05.04.1977, demeurant à L - 4762 Pétange, 176, Route de Niederkorn

Monsieur Bernard Louis Ernest ELECTRE, né à Etterbeek (B) le 29.04.1974, demeurant à L -4762 Pétange, 176, Route de Niederkorn

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en l'an 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes André COTE, né à Namur (B) le 28.08.1948, demeurant à B - 5100 Dave (Namur), 18, Rue de la Vieille, est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013031674/19.

(130039055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Nemo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.707.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 février 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DONATI Régis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

NEMO INVESTMENTS S.A.

Régis DONATI

*Administrateur*

Référence de publication: 2013031851/18.

(130038526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Telemedicine Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 87.623.

A l'attention des Actionnaires

Par la présente, je donne ma démission en tant que Commissaire aux Comptes de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 6 mars 2013. Francesca Docchio.

Référence de publication: 2013031973/10.

(130039121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Telemedicine Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 87.623.

A l'attention des Actionnaires

Par la présente, je donne ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 6 mars 2013. Xavier Mangiullo.

Référence de publication: 2013031974/10.

(130039121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.924.

*Cession de parts sociales*

En date du 6 Décembre 2012, la société SHANNON INVESTMENT LDT, une société établie au Belize, ayant son siège social au Withfield Tower, 5792 Coney Drive, PO Box 1777, Belize, a transféré 75 parts sociales détenues dans la société THREE HILLS PARTNERS I S.à r.l.,

à Mauro MORETTI, né le 17 juillet 1981, résidant au 42 Egerton Gardens, Londres, Royaume-Uni, SW3 2BZ.

En date du 6 Décembre 2012, la société SHANNON INVESTMENT LDT, prénommée, a transféré 25 parts sociales détenues dans la société THREE HILLS PARTNERS I S.à r.l.,

à Marco MORETTI, né le 12 Novembre 1982, resident au 45 Emperor's Gate, Londres, Royaume-Uni SW7 4HJ

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2012.

THREE HILLS PARTNERS I S.à r.l.

Référence de publication: 2013031980/18.

(130038545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Sports Brands Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 36.180,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.186.

Selon le transfert de parts sociales du 08 février 2013, Broighter Capital GmbH a transféré 18,090 parts sociales de classe A à NobleRock Capital S.à r.l.

En conséquence et à compter du 08 février 2013, NobleRock Capital S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125675, détient 18.090 parts sociales de classe A et 18.090 parts sociales de classe B, correspondant à l'entière du capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 06 mars 2013.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2013031959/16.

(130039082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Umicore Shokubai, Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 5, rue Bommel.

R.C.S. Luxembourg B 167.912.

*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 28 septembre 2012*

M. Dominic FORAN, né le 26 septembre 1968 à Wangaratta (Australie), demeurant professionnellement à 18-C, rue du Bois, 8019 Strassen (Luxembourg), a été nommé comme administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *UMICORE SHOKUBAI*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013032012/16.

(130038775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Thistleford S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.151.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 19 février 2013, ont été nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, a été nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A.

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013032001/18.

(130038579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 13 février 2013, soixante dix sept mil cinq cent (77,500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XIX Sàrl ont été transférées à Prologis Holding XVII BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Holding XVII BV . . . . .	77,500 parts
Total . . . . .	77,500 parts sociales

Luxembourg, le 04 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031894/20.

(130039010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Organisation Professionnelle des Vignerons Indépendants, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-5419 Ehnen, 115, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg F 5.623.

- Le siège de l'Association sans but lucratif ORGANISATION PROFESSIONNELLE DES VIGNERONS ont transféré leur siège avec effet immédiat de L-Remich, vers L-5419 Ehnen, 115, route du Vin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.03.2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013032504/13.

(130039765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Otilia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.406.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 mars 2013*

1. La société anonyme BDO Audit a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises agréée.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013032506/16.

(130039613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Ovide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 40.788.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2012 que Monsieur Claude Cahen, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013032508/15.

(130039561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**L'Atelier de la fenêtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.380.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013032409/10.

(130039837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**PM Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.179.

—  
*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2009, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 26 janvier 2011  
référence L-110016248*

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.  
PM Corporation S.à r.l.  
TMF Corporate Service S.A.  
Signature  
Gérant unique

Référence de publication: 2013032539/16.

(130039726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**PM Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 89.179.

—  
*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 10 septembre 2010  
référence L-100138619*

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.  
PM Corporation S.à r.l.  
TMF Corporate Service S.A.  
Signature  
Gérant unique

Référence de publication: 2013032540/16.

(130039727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

---

**Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 35.661.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 février 2013*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Monsieur Koen Lozie  
61, Grand-Rue  
L-8510 Redange-sur-Attert

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme  
J. WINDANDY / JALYNE S.A.  
- / Signature  
Président / Administrateur

Référence de publication: 2013033125/22.

(130040700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**StepStone Mezzanine Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.619.

*Extrait des résolutions prises par les gérants de la société*

Les gérants décident de transférer le siège social de la Société du 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Les gérants suivants de la Société:

- Olivier Ferrer
- Sophie Weiser

décident de transférer leur adresse au 40, Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013033195/16.

(130039957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Société d'Investissement de Howald S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.723.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 7 mars 2013 les décisions suivantes:

- nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103370 ainsi que M. Enrico Baldan, né le 4 juillet 1974 à Dolo, Italie, ayant son adresse professionnelle au 15, Boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 7 mars 2019;

- accepter la démission de M. Oliver May en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- révoquer M. Andrea Mariani de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors composé de:

\* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

\* Enrico Baldan; et

\* Ingo Wilz

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033221/21.

(130040299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Real Finanz und Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 31.732.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 mars 2013*

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission en date du 1<sup>er</sup> février 2013 de Monsieur Stéphane LIEGEOIS en tant qu'administrateur, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont elle terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2015.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013033168/17.

(130040475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 124.434.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 29 janvier 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer Mr. Christophe Haxhe, avec adresse professionnelle au Chemin des Garmilles 48, B-1310 La Hulpe, Belgique, en qualité d'administrateur supplémentaire, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Pour PETRUS MANAGED FUNDS  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent Domiciliaire  
Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE  
- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013033132/17.

(130040298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Pelimmo, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 141.791.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 6 février 2013*

L'actionnaire unique a décidé de préciser que le mandat des administrateurs nommés le 21 décembre 2012 à savoir

- M. Franz Bondy aux fonctions d'administrateur avec adresse professionnelle 8, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
- M. Etienne Mouthon aux fonctions d'administrateur demeurant au 23, Chemin des Tattes, CH-1220 Vézenaz, Suisse,
- M. Marcel Dell aux fonctions d'administrateur demeurant au 37, rue Clément, L-4916 Bascharage,

prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

L'actionnaire unique a décidé de préciser que le mandat du commissaire aux comptes nommé le 21 décembre 2012 à savoir

- ISOSTRESS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 29, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B128503 aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société commissaire aux comptes La société anonyme "PKF ABAX AUDIT" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, (RCS Luxembourg B 142.867).

prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033128/21.

(130040366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Office Park Findel F4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 80.489.

—  
Durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Landmark S.A. vom 31. Januar 2013 wurde die Amtszeit von Frau Cathrin Schwartz, Vorsitzende des Verwaltungsrates, Herrn Andreas Katzur, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates, und Herrn Broer Kalow, Mitglied des Verwaltungsrates, verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, die über den Jahresabschluss des am 31. Dezember 2013 endenden Geschäftsjahres beschließt. Die Berufsadresse von Frau Schwartz, Herrn Katzur und Herrn Kalow lautet Valentinskamp 70/EMPORIO, D-20355 Hamburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE PARK FINDEL F4 S.A.  
Maria Löwenbrück / Petra Hauer

Référence de publication: 2013033115/16.

(130040266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Transsoder Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.491.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 mars 2013*

- La démission de Monsieur Kevin DE WILDE, Administrateur, est acceptée.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017. La cooptation de Monsieur Jean-Hugues DOUBET sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 6 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

TRANSSODER HOLDING S.A.

D. PIERRE / F. LANNERS

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2013033251/18.

(130040122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Thore S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 142.213.

VERSION CORRIGÉE DE LA PUBLICATION ENREGISTRÉE ET DÉPOSÉE LE 30 JANVIER 2012 SOUS LA RÉFÉRENCE L120017968

*Extrait du Procès-Verbal des décisions de l'actionnaire unique du 16 décembre 2011*

*Première résolution:*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société du 84, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THORE S.A., SPF

Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013033246/16.

(130040353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Sapphire Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.522.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 7 janvier 2013*

Il résulte des dites résolutions:

- Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 13, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

- La révocation du mandat d'administrateur de la société Community Link S.A. et de la révocation du commissaire aux comptes, la société Premier Tax S.A.

- La nomination en tant qu'administrateur de Madame Françoise Gravé, employée privée, domiciliée au 35, Bohey, L-9647 Doncols et la nomination en tant que commissaire aux comptes de la société ATS Consulting Sarl., avec siège social au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfurt, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013033207/20.

(130040103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**R3 Capital Partners (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CAD 42.001,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.119.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 septembre 2012*

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

\* Monsieur Richard Marshall, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 28 septembre 2012;

- de nommer la personne suivante avec effet au 28 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

\* Monsieur Sean Michael O'Driscoll, né le 19 avril 1971 à Massachusetts, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour extrait analytique conforme

Leon Schwab

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013033178/20.

(130039992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Pentalpha, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 171.746.

—  
Pursuant to a share purchase agreement dated 24<sup>th</sup> October 2012, twenty-two million five hundred thousand (22,500,000-) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Compagnie Financière MKBHS S.A. to SWISS LIFE (Luxembourg) S.A., a public limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25 route d'Arlon, L-8009 Strassen, and registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 22 663.

**Traduction pour les besoins de l'enregistrement**

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 24 Octobre 2012, vingt-deux millions cinq cent mille parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par Compagnie Financière MKBHS S.A. à SWISS LIFE (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, domiciliée à 25 route d'Arlon, L-8009 Strassen, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 663.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033129/18.

(130040506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Dosinvest, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 64.052.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

—  
Par jugement du 7 mars 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

la société à responsabilité limitée DOSINVEST sàrl dont le siège social à L-2210 Luxembourg, 54, Bid Napoléon I<sup>er</sup> a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009

et a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Me Nadine Glesener

Le liquidateur

Référence de publication: 2013033324/16.

(130040414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Taksen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salenty.  
R.C.S. Luxembourg B 140.115.

Suite à la cession de parts sociales en date du 31 janvier 2013, dûment notifiées à la société, le capital social est souscrit comme suit:

- Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie . . . . .	152 parts sociales
- Monsieur Johan THIRIART, conseiller économique, né le 5 mai 1960 à Kinshasa (RDC), demeurant à L-2511 Luxembourg, 4, boulevard Jules Salenty . . . . .	48 parts sociales
TOTAL: . . . . .	200 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

TAKSEN S.à r.l.

Référence de publication: 2013031999/17.

(130038564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**TA EU Acquisitions III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 161.383.

*Extrait des décisions prises par les associés en date du 1<sup>er</sup> mars 2013*

- Monsieur Wayne Fitzgerald, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

- La démission de Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de catégorie B a été acceptée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Gregory Wallace, gérant de catégorie A;
- Monsieur Thomas Alber, gérant de catégorie A;
- Monsieur Keith Grealley, gérant de catégorie B;
- Monsieur Russell Perchard, gérant de catégorie B; et
- Monsieur Wayne Fitzgerald, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033240/20.

(130040746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Fortune Immobilière Luxembourg F.I.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 113.170.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 7 mars 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIème section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de:

la société anonyme FORTUNE IMMOBILIERE LUXEMBOURG (F.I.L.) ayant eu son siège social à L-8010 Strassen, 270 route d'Arlon

et a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

Me Nadine Glesener

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013033336/16.

(130040405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

—  
*Extrait du transfert de parts sociales en date du 28 décembre 2012.*

Suite au contrat de transfert de parts sociales, il résulte que Infide Corporation S.A. ayant son siège au Via Espagna, 120, Panama, Republic of Panama a transféré les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Lomcorp SA, établie au Paraguay et ayant son siège au Mariscal Lopez 3794 esq. Cruz del Chaco. Ascuncion, Paraguay.

L'associé unique de la Société est donc Lomcorp S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2013033335/17.

(130040547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Koster-Orth-Metalltechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6496 Echternach, 35, rue Trooskneppchen.

R.C.S. Luxembourg B 97.241.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 20 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, après avoir oui Monsieur le juge-commissaire Jean-Claude WIRTH en son rapport oral et sur les conclusions écrites du Ministère Public, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée KOSTER-ORTH-METALLTECHNIK S. À R.L., ayant eu son siège social à L-6496 ECHTERNACH, 35, rue Trooskneppchen, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 97241, liquidation judiciaire prononcée par jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch en date du 11 juillet 2012.

Le même jugement a donné décharge au liquidateur, Maître Nathalie HENGEN, avocat à la Cour, demeurant à Hoescheid, et a laissé les frais à charge de l'Etat.

Pour extrait conforme

Me Nathalie HENGEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013033346/19.

(130040431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**YooWWI Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.237.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 Mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société YOOWWI GROUP S.A.*

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT, de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administratrice de la Société, Mme Claire-Hélène DUPONT, employée privée, née le 14 juillet 1983 à Vitry Sur Seine (France), résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet immédiat et jusqu'au 05 Mai 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOOWWI GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013033284/18.

(130040780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Xoom Venture Capital S.A., Société Anonyme,  
(anc. FCB (Forest City Basin) Resources S.A.).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 155.823.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of February,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FCB (Forest City Basin) Resources S.A. (the "Shareholders"), a société anonyme, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.823, incorporated by a notarial deed of Maître Patrick SERRES, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg in substitution of his colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, on 26 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 2425, dated 11 November 2010.

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 4 p.m. (Luxembourg Time) and presided by Rémi CHEVALIER, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Cathie SCALIA, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Lisa MUSTO, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The names of the Shareholders represented at the meeting and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxyholder of the shareholders, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy(ies) of the represented shareholder(s), initialled 'ne varietur' by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the corporate name of the Company from FCB (Forest City Basin) Resources S.A. to Xoom Venture Capital S.A. and subsequent amendment of article 1.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **1.2.** The Company exists under the name of "Xoom Venture Capital S.A." (the "Company");

2. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **3.1.** The object of the Company is to finance, acquire and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/ or in foreign companies, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Xoom Venture Capital Investments S.C.A., a securitization company, in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 22 March 2004 on securitization companies, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

**3.2.** The Company may provide any financial assistance to the companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

**3.3.** The Company may borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise.

**3.4.** In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.";

3. Miscellaneous

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken:

*Resolutions*  
*First resolution*

The meeting resolves to approve the change of the corporate name of the Company from FCB (Forest City Basin) Resources S.A. to Xoom Venture Capital S.A., and to subsequently amend article 1.2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **1.2.** The Company exists under the name of Xoom Venture Capital S.A." (the "Company").

*Second resolution*

The meeting resolves to approve the change of the corporate object of the Company and to subsequently amend article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **3.1.** The object of the Company is to finance, acquire and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/ or in foreign companies, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Xoom Venture Capital Investments S.C.A, a securitization company, in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 22 March 2004 on securitization companies, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

**3.2.** The Company may provide any financial assistance to the companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

**3.3.** The Company may borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise.

**3.4.** In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above"

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euros (EUR 750,-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de février,

Par-devant le soussigné Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de FCB (Forest City Basin) Resources S.A. (les «Actionnaires»), une société anonyme ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.823, constituée selon acte notarié de Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Rémich, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2425, en date du 11 novembre 2010.

L'assemblée est déclarée ouverte à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à 16h00 et est présidée par Rémi CHEVALIER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Président").

Le Président désigne comme secrétaire Cathie SCALIA, Avocate, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Secrétaire").

L'assemblée élit comme scrutateur Lisa MUSTO, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Scrutateur").

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le représentant des actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. La/Les procurations du/des actionnaire(s) représenté(s), paraphée «ne varietur» par les parties comparantes, restera/resteront également annexée(s) au présent acte pour être enregistrée(s) avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pour cent (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, l'assemblée étant dès lors valablement constituée et pouvant valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1) Modification de la dénomination sociale de la Société FCB (Forest City Basin) Resources S.A. en Xoom Venture Capital S.A. et modification subséquente de l'article 1.2 des statuts de la Société devant être lu comme suit:

« **1.2.** La Société existe sous le nom de «Xoom Venture Capital S.A.» (la «Société»);

2) Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société, devant être lu comme suit:

« **3.1.** L'objet de la Société est de financer, d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gérance, en quelque qualité que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Xoom Venture Capital Investments S.C.A., une société de titrisation sous la forme d'une société en commandite par actions gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation, telle que modifiée de temps en temps, en qualité d'associé gérant commandité de cette société.

**3.2.** La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit.

**3.3.** La Société peut emprunter sous toute forme, obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds au moyen, notamment, mais non seulement, d'une émission d'obligation, de billets, de billets à ordre, de certificats et d'autres titres de créance, convertibles ou non, ou l'utilisation de produits financiers dérivés ou autre.

**3.4.** Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général, toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci».

3) Divers.»

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises:

#### *Résolutions Première résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la modification de la dénomination sociale de la Société FCB (Forest City Basin) Resources S.A. en Xoom Venture Capital S.A. et, par conséquent, de modifier l'article 1.2 des statuts de la Société, devant être lu comme suit:

« **1.2.** La Société existe sous le nom de «Xoom Venture Capital S.A.» (la «Société»)

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la modification de l'objet social de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 3 des statuts de la Société, devant être lu comme suit:

« **3.1.** L'objet de la Société est de financer, d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gérance, en quelque qualité que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Xoom Venture Capital Investments S.C.A., une société de titrisation sous la forme d'une société en commandite par actions gouvernée par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 22 mars 2004 sur les sociétés de titrisation, telle que modifiée de temps en temps, en qualité d'associé gérant commandité de cette société.

**3.2.** La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit.

**3.3.** La Société peut emprunter sous toute forme, obtenir toute forme de facilité de crédit et lever des fonds au moyen, notamment, mais non seulement, d'une émission d'obligation, de billets, de billets à ordre, de certificats et d'autres titres de créance, convertibles ou non, ou l'utilisation de produits financiers dérivés ou autre.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général, toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci».

#### Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement sept cents cinquante Euros (EUR 750,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée a été clôturée et ce procès verbal a été signé par les membres du bureau et le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte ait été faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et lieu de résidence, lesdites personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: CHEVALIER, SCALIA, MUSTO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 février 2013. Relation: LAC/2013/7115. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028414/182.

(130034741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

### Discovery Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.440.

#### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of February.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Discovery Foreign Holdings, Inc., a corporation formed and existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 5017879,

hereby represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

#### Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

**Art. 1. Form, Corporate name.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Discovery Luxembourg 3 S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Act"), as well as by these articles of association (hereinafter the "Articles").

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The manager or, where there should be two or more managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company to another address within the municipality of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether for military, political, economic or social reasons, that might prevent normal performance of the activities of the Company at its registered office, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation is normalised; such temporary measures will not

have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of registered office, will remain a Luxembourg company. Any such decision to temporarily transfer the registered office abroad will be made by the manager or, should there be two or more managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Objects.** The objects of the Company are to engage in or participate, as lender or as borrower, in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to obtain or grant any form of credit facility, to grant securities, for itself or for the account of third parties and in particular companies of the group to which it belongs, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds or notes of any kinds; and
- to perform, for itself or for the account of third parties, all financial or portfolio management transactions.

The Company may also acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

More generally, the Company may perform all commercial or financial transactions, which directly or indirectly relate to its objects.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

**Art. 4. Term.** The Company is incorporated for an unlimited term.

## Title II. Capital, Shares

**Art. 5. Share capital.** The share capital is set at one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000.-) represented by one hundred ten thousand (110,000) shares, having a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1.-) each, fully paid-up.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Shareholders' rights to distributions.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares issued.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is allowed per share. Joint owners must appoint a single person as their representative vis-à-vis the Company.

**Art. 9. Transfers of shares.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Act, to acquire shares in its own capital.

## Title III. Management

**Art. 11. Management.** The Company will be managed by at least one manager. If more than one manager is to be appointed, the managers will form a board of managers mandatorily divided into two categories of managers respectively denominated "Class A Managers" and "Class B Managers". The Class B Managers shall be professionally resident in the Grand-Duchy of Luxembourg.

The manager(s) need not be a shareholder(s) of the Company. In the case where there is only one manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

In the case where there are more than one manager, each manager shall be appointed and designated as either a Class A Manager or Class B Manager, and his or her remuneration shall be determined, by resolution of the general meeting of shareholders passed on a simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by resolution passed on the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

Where there are two or more managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least three (3) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be discussed.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a resolution previously adopted by the board of managers.

The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. Meetings of the board of managers shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by facsimile, telegram, email, telex or any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by telephone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Votes may also be cast by facsimile, telegram, email, telex or by any other suitable communication means, provided that, in the last case, the vote is confirmed in writing.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereat provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager approved the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the managers who attended the meeting. Any transcript of or excerpt from the minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, facsimile, telegram, email, telex or any other suitable telecommunication means.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Act or these Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, where there are two or more managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

**Art. 13. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, where there are two or more managers, by the joint signature of a Class A Manager and a Class B Manager.

**Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the managers.** The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate his or her or its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his or her or their agency.

**Art. 15. Remuneration of managers.** The remuneration of any manager that may be appointed at a later date in addition to or in the place of any of the first managers will be fixed in a resolution adopted by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder (as the case may be).

**Art. 16. Liabilities of the managers.** The manager or managers (as the case may be) does/do not by reason of his or her or their position assume any personal liability in relation to any commitment validly made by him or her or them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Act.

#### **Title IV. General meetings of shareholders**

**Art. 17. Powers of general meetings of shareholder(s).** The single shareholder assumes all the powers conferred to the general shareholder's meeting.

Should there be two or more shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he or she or it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his or her or its shareholding. Each share shall give right to one vote at the general meeting of shareholder(s).

A shareholder may procure his or her or its representation at any general meeting of shareholders by a proxy given to a proxy holder, who need not be a shareholder, (or, if the shareholder is a legal entity, to its legal representative or representatives) provided that the proxy is given in writing, which may be transmitted by facsimile, e-mail, telegram, telex or any other means of written communication.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the issued share capital. However, resolutions to alter the Articles or to wind up and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Act.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served with an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall sign the resolutions. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does not in such event exceed twenty-five (25).

The general meetings of shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as the board of managers may from time to time determine. General meetings of shareholder(s) shall not be held outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

#### **Title V. Business year, Balance sheet**

**Art. 18. Business year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Following the end of each financial year, the Company's financial statements shall be prepared and the manager or, where there are two or more managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and a profit and loss account.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and Distribution of the profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general costs, depreciation and expenses, represent the net profits. Five per cent (5%) of the net profits are set aside for the establishment of the statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance of the net profits may be freely distributed to the shareholder(s) in proportion to his or her or its shareholding in the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be allocated and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy of the Company.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Act or the Articles.

## Title VI. Winding-up, Liquidation

**Art. 20. Causes for winding-up.** The Company shall not be wound up by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of any one of the shareholders. The Company may be wound up at any time by resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the winding-up of the Company, its liquidation will be carried out by one or more liquidators, who need not be shareholders, appointed by the shareholder(s), who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder may decide to wind the Company up and to liquidate it provided that all assets and liabilities of the Company, known or unknown, are transferred to said sole shareholder.

## Title VII. Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Interim provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the hundred ten thousand (110,000) shares have been subscribed and fully paid up in cash by Discovery Foreign Holdings, Inc., aforesaid, for a total subscription price of one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000.-).

Therefore, the amount of one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000.-) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

#### *Class A Manager:*

- Mrs. Roanne Weekes, born on 22 October 1978 in Gatton, Australia, professionally residing at Discovery House, Chiswick Park Building 2, 566 Chiswick High Road, London W4 5YB, United Kingdom;

- Mr. Todd Davis, born on 11 September 1962 in New-York, United States of America, professionally residing at One Discovery Place, Silver Spring, Maryland 20910, United States of America;

#### *Class B Manager:*

- Mrs. Delphine André, born on 23 July 1973 in Nancy, France, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 9A rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatrième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Foreign Holdings, Inc., une société de droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington 19801, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware, service des sociétés, sous le numéro 5017879,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration données sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Discovery Luxembourg 3 S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer provisoirement le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet de procéder ou de participer, en qualité de prêteur ou d'emprunteur, à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, d'obtenir ou d'accorder toutes formes de crédit, d'accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en particulier les sociétés du groupe auquel elle appartient, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations ou des billets à ordre de toutes sortes; et

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations financières ou de gestion de portefeuille.

La Société peut également acquérir et détenir tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Plus généralement, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. Capital, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cent dix mille couronnes norvégiennes (110.000,- NOK), représenté par cent dix mille (110.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une couronne norvégienne (1,00,- NOK) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Modification du capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il n'y a qu'un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de distribution des parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un gérant au moins. Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance, obligatoirement divisé en deux catégories de gérants, respectivement dénommées «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Les Gérants de Catégorie B sont établis professionnellement au Grand-Duché de Luxembourg.

Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s) de la Société. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul gérant, ce gérant unique dispose de tous les pouvoirs du conseil de gérance.

Dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, chaque gérant est nommé et désigné comme étant un Gérant de Catégorie A ou un Gérant de Catégorie B, et sa rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du ou des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut ou peuvent être révoqués et remplacés à tout moment, ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins trois (3) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être exposée dans le procès-verbal de réunion du conseil de gérance.

Les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être données aux gérants oralement, par écrit ou par fax, télégramme, email, télex ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par fax, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

La participation à une réunion par de tels moyen équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Les votes pourront également s'exprimer par fax, télégramme, email, télex, ou par tout autre moyen de communication approprié, étant entendu que, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés à l'assemblée, à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B approuvent ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, signé par les gérants présents. Tout extrait ou copie de procès-verbal devra être signé par le président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, fax, télégramme, email, télex ou tout autre moyen de communication approprié.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou ces Statuts, à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

**Art. 13. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

**Art. 14. Subdélégation et Agent du gérant.** Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, au cas par cas, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces ou cet agent(s), la durée de leur ou son mandat ainsi que toutes autres conditions de leur/son mandat.

**Art. 15. Rémunération du gérant.** La rémunération des gérants éventuellement nommés postérieurement en plus ou en remplacement des premiers gérants sera déterminée par une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas).

**Art. 16. Responsabilités du gérant.** Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale de l'associé (des associés).** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnellement au nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote à l'assemblée générale de l'associé (des associés).

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé (ou, si l'associé est une personne morale, par son ou ses représentant(s)), pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard en vertu d'une procuration écrite, qui peut être transmise par télécopie, par courriel, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication écrite.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions relatives à la modification des Statuts ou à la dissolution et à la liquidation de la Société, ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Pour autant que le nombre total d'associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tous les associés, au lieu d'être prises lors de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à adopter est remis à chaque associé, qui signera les résolutions. Ces résolutions prises par écrit à une ou plusieurs reprises au lieu d'être prises lors des assemblées générales, auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Toute référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est considérée comme incluant la possibilité des résolutions des associés prises par écrit, à condition dans ce cas que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Les assemblées générales des associés se tiennent au siège de la Société, au Grand-Duché de Luxembourg, ou en tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg, déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales des associés ne peuvent se tenir en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

### **Titre V. Exercice social, Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, lorsqu'il y a deux ou plusieurs gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les compte de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, de l'inventaire mentionné ci-dessus, du bilan et du compte de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve légale et Distribution du bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être librement distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider de distribuer des dividendes si elle l'estime opportun au regard de l'objet et de la politique de la Société.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui détermineront/déterminera leurs/ses pouvoir(s) et rémunération(s).

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Titre VII. Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents statuts, il est fait référence à la loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent dix mille (110.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué par Discovery Foreign Holdings, Inc., pour un montant total de cent dix mille couronnes norvégiennes (110.000,- NOK).

Dès lors, la somme de cent dix mille couronnes norvégiennes (110.000,-NOK) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une période indéterminée:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Madame Roanne Weekes, née le 22 octobre 1978 à Gatton, Australie, résidant professionnellement à Discovery House, Chiswick Park Building 2, 566 Chiswick High Road, Londres W4 5YB, Royaume-Uni; et

- Monsieur Todd Davis, né le 11 septembre 1962 dans l'état de New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One Discovery Place, Silver Spring, Maryland 20910, Etats-Unis d'Amérique;

*Gérants de catégorie B:*

- Madame Delphine André, né le 23 juillet 1973 à Nancy, France, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 9A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. LAC/2013/6915. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028350/491.

(130034263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 151.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.345 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 July 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" C number 1953 dated 9 August 2008.

**THERE APPEREAD:**

The sole shareholder of the Company, WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.174 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mrs. Alexia UHL, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 19 December 2012.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 150 (one hundred fifty) shares of the Company with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 150,000 (one hundred fifty thousand Swedish Krona) to an amount of SEK 151,000 (one hundred fifty-one thousand Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 21,911,500 (twenty-one million nine hundred eleven thousand five hundred Swedish Krona), payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of SEK 100 (one hundred Swedish Krona) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by WM Clay (Luxembourg) S.a r.l. of the new share by way of a contribution in cash;

4. New composition and shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

*Second resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) so as to increase it from its current amount of SEK 150,000 (one hundred fifty thousand Swedish Krona) to an amount of SEK 151,000 (one hundred fifty-one thousand Swedish Krona) by the issuance of 1 (one) share with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) (the "Capital Increase"), subject to the payment of a global share premium amounting to SEK 21,911,500 (twenty-one million nine hundred eleven thousand five hundred Swedish Krona) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of SEK 100 (one hundred Swedish Krona) shall be allocated to the legal reserve, and the contribution having a total aggregate amount of SEK 21,912,500 (twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred Swedish Krona), the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the allocation to the Share Premium through the contribution in cash of a global amount of SEK 21,912,500 (twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred Swedish Krona) (the "Contribution").

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Alexia UHL, pre-named by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share in the Company and to pay it up entirely together with the payment of the Share Premium, by payment in cash, so that the amount of SEK 21,912,500 (twenty-one million nine hundred twelve thousand five hundred Swedish Krona) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, which expressly attests thereto.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding is now composed of:

- WM Clay (Luxembourg) S.a r.l.: 151 (one hundred fifty one) shares with a nominal value of 1,000 Swedish Krona each.

The notary acts that the 151 (one hundred fifty-one) shares representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

« **Art. 8.** The corporate capital is set at SEK 151,000 (one hundred fifty-one thousand Swedish Krona), represented by 151 (one hundred fifty-one) shares with a nominal value of SEK 1,000 (one thousand Swedish Krona) each."

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,900 (two thousand nine hundred Euros).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing party has signed together with Us, the notary, the present deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-et unième jour de décembre.

Par devant Carlo WERSANDT, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.345 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C-1953 en date du 9 août 2008.

#### A COMPARU:

L'associé unique de la Société, WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.174 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 19 décembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 150 (cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
  2. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises), afin de le porter de son montant actuel de 150.000 SEK (cent cinquante mille Couronnes Suédoises) à 151.000 SEK (cent cinquante et un mille Couronnes Suédoises) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises), soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 21.911.500 SEK (vingt-et-un millions neuf cent onze mille cinq cents Couronnes Suédoises) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 100 SEK (cent Couronnes Suédoises) sera alloué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire;
  3. Souscription et paiement par WM Clay (Luxembourg) S.à r.l. de la nouvelle part sociale au moyen d'un apport en numéraire;
  4. Nouvelle composition du capital social de la Société;
  5. Approbation de la modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément à la résolution précédente; et
  6. Divers.
- Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) afin de le porter de son montant actuel de 150.000 SEK (cent cinquante mille Couronnes Suédoises) à 151.000 SEK (cent cinquante et un mille Couronnes Suédoises) par l'émission d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) (l'«Augmentation de Capital») soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 21.911.500 SEK (vingt-et-un millions neuf cent onze mille cinq cents Couronnes Suédoises) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 100 SEK (cent Couronnes Suédoises) devra être alloué à la réserve légale, l'ensemble correspondant à un apport total de 21.912.500 SEK (vingt-et-un millions neuf cent douze mille cinq cents Couronnes Suédoises), l'intégralité devant être libérée par un apport en numéraire par l'Associé Unique.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale ainsi que l'allocation de la Prime d'Emission par l'apport en numéraire d'un montant de 21.912.500 SEK (vingt-et-un millions neuf cent douze mille cinq cents Couronnes Suédoises) (l'«Apport»).

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale dans la Société et la paie entièrement ensemble avec le paiement de la Prime d'Emission, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de 21.912.500 SEK (vingt-et-un millions neuf cent douze mille cinq cents Couronnes Suédoises), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, le capital social de la Société est désormais composé de:

- WM Clay (Luxembourg) S.à r.l., détenteur de l'intégralité des 151 (cent cinquante et une) parts sociales.

Le notaire établit que les 151 (cent cinquante et une) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

#### *Cinquième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 151.000 SEK (cent cinquante et un mille Couronnes Suédoises), représenté par 151 (cinquante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 SEK (mille Couronnes Suédoises) chacune.»

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.900 (deux mille neuf cents euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, la mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. LAC/2012/63005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013028801/191.

(130034993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Greenman Accelerate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 163.768.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of the month of December.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of GREENMAN ACCELERATE S.A. (the Company) a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.768, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 September 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 18 November 2011, under number 2823 (the Articles).

The Meeting is chaired by Arnaud BON, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Camille WISNIEWSKI, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Hana WITZKE, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. That 50,000 shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25,500) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares to seventy-five thousand five hundred Euro (EUR 75,500) by the issuance of twenty-five thousand five hundred (25,500) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Subsequent amendment and restatement of article 5 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. and 2. above;

4. Amendment to the shareholders register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given, with full power of substitution, to any director of the Company and/or any employee of SGG S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25,500) so as to raise it from its present amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) ordinary shares having a par value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of seventy-five thousand five hundred Euro (EUR 75,500) by the issuance of twenty-five thousand five hundred (25,500) new ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

### *Second resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Subscription payment*

1. John G.S. WILKINSON, born on 22 July 1971 in Dublin (Ireland) residing at 37 a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4 Ireland, declares to subscribe to twelve thousand seven hundred and fifty (12,750) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-);

2. Peter J. O'REILLY, born on 22 May 1954 in Dublin (Ireland) residing at 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Ireland, declares to subscribe to twelve thousand seven hundred and fifty (12,750) ordinary shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 12,750.-);

The amount of twenty-five thousand five hundred Euro (EUR 25,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth to be read as follows:

##### **" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at seventy-five thousand five hundred Euro (EUR 75,500) consisting of seventy-five thousand five hundred (75,500) ordinary shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and resolves to empower and authorise any director of the Company and/or any employee of SGG S.A., with full power of substitution, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders register of the Company

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.-.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de GREENMAN ACCELERATE S.A. (la Société) une société anonyme ayant son siège social au 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.768, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 novembre 2011, sous le numéro 2823 (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Arnaud BON, employé, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Camille WISNIEWSKI, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Hana WITZKE, employée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés comme étant le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et par les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux autorités de l'enregistrement.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président demande au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que 50.000 actions ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour, énumérés ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 25.500) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) consistant en cinquante mille (50.000) actions ordinaires à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000) par la création et l'émission de vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social telle qu'indiquée au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente et refonte de l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social adoptée aux point 1. et point 2 ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateur de la Société et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 25.500) afin de le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions ordinaires à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000) par la création et l'émission de vingt-cinq mille cinq cents (25.500) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

1. John G.S. WILKINSON, né le 22 juillet 1971 à Dublin (Irlande) résidant à 37a, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, déclare souscrire à douze mille sept cent cinquante (12.750) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750);

2. Peter J. O'REILLEY, né le 22 mars 1954 à Dublin (Irlande) résidant à 73, Hazelwood, Shanganagh Road, Sahnkill CO, Dublin, Irlande, déclare souscrire à douze mille sept cent cinquante (12.750) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à douze mille sept cent cinquante Euros (EUR 12.750);

Le montant de vingt-cinq mille cinq cents Euros (EUR 25.500) est à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier et refondre le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante-quinze mille cinq cents Euros (EUR 75.500) représenté par soixante-quinze mille cinq cents (75.500) actions ordinaires d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout administrateurs de la Société et/ou à tout employé de SGG S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions ordinaires nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société.

45249

*Dépenses*

Les dépenses qui incombent à la Société en vertu du présent acte ont été estimées à EUR 1.400,-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît que, à la demande de la partie aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent procès-verbal aux personnes comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BON, C. WISNIEWSKI, H. WITZKE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. LAC/2012/61691. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013028455/170.

(130034275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Links Bidco S.à r.l. Propco 10, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.459.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Links Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173566, ("Links Bidco"),

duly represented by Géraldine NUCERA, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Links Bidco S.à r.l. Propco 10" (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the Company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number,

The duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s). The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first of December of the year two thousand and thirteen.

#### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Links Bidco prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units representing the total subscribed capital.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units have been fully paid in, by the prenamed subscriber so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

#### *Resolutions of the sole member*

The private limited liability company Links Bidco, prenamed, represented as here above stated, holder of twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:
  1. Mr. Daniel BLEY, born on 17 June 1979, in Ettelbruck, Grand- Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
  2. Mrs. Heike KUBICA, born on 23 July 1974, in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
  3. Mr. Erik van OS, born on 20 February 1973, in Maastricht, Netherlands professionally residing at professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1.000 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Links Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173566, ("Links Bidco"),

dûment représentée par Géraldine NUCERA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles de constitution suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Links Bidco S.à r.l. Propco 10" (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Evénements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un juin décembre deux mille treize.

### *Souscription et paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société Links Bidco prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

L'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ont été entièrement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

### *Résolutions de l'associé unique*

La société à responsabilité limitée Links Bidco, prénommée, représentée comme ci-avant indiqué détenant douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a immédiatement après la constitution de la Société pris les résolutions suivantes en sa qualité de seul associé de la Société:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

1. M. Daniel BLEY, né le 17 juin 1979 à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mme Heike KUBICA, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

3. M. Erik van OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions ont été remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société s'élève à 1.000 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture faite à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. Relation: LAC/2013/8054. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028530/401.

(130034525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

### **Intersil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 91.585.132,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.947.

In the year two thousand and thirteen on the eighteenth of January.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INTERSIL COMMUNICATIONS LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, USA, with its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3050122 ("Intersil Com"); and

INTERSIL SWISS HOLDING S.A R.L., a limited liability company validly existing under the laws of Switzerland with its registered office at 1A Hofstrasse, CH-6300, Zug, Switzerland, registered with the Swiss Register under number CH-170.4.006.010-7 ("Intersil Swiss").

together the "Shareholders"

Both here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies respectively given on January 14<sup>th</sup>, 2013 and on January 15<sup>th</sup>, 2013.

Said proxies signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholder, have requested the notary to enact the following:

I. Intersil Com and Intersil Swiss, both aforementioned, are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of INTERSIL LUXEMBOURG S.A R.L., having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg duly incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 16, 2010, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1563, on July 30, 2010 and which articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary dated June 22, 2010, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) under number 1857, on September 9, 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 153.947 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) divided into ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two (91,585,132) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, as follows:

i. Intersil Com holds twenty-one million five hundred six thousand one hundred and eighty-two (21,506,182) shares, out of the ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two (91,585,132) issued shares of the Company, together with a share premium of four hundred eight million six hundred seventeen thousand four hundred fifty-four US Dollars (USD 408,617,454);

ii. Intersil Swiss holds the remaining seventy million seventy-eight thousand nine hundred and fifty (70,078,950) shares, out of the ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two (91,585,132) issued shares of the Company, together with a share premium of one billion three hundred thirty-one million five hundred thousand and fifty US Dollars (USD 1,331,500,050).

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider the restatement of the Company's share capital by the creation of two different classes of shares, namely the Class A shares ("Class A Shares") and the Class B shares ("Class B Shares");

2. Consider the conversion of the current ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two (91,585,132) shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each together with their respective share premium, into twenty-one million five hundred six thousand one hundred and eighty-two (21,506,182) Class A Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and seventy million seventy-eight thousand nine hundred and fifty (70,078,950) Class B Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each with their respective share premium;

3. Consider the subsequent amendment of Article 6.1 of the Articles;

4. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the Agenda, the Shareholders resolve to take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to create two distinct classes of shares namely the Class A Shares and the Class B Shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to convert the current ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two (91,585,132) shares of the Company with a par value of one US Dollar (USD 1) each into Class A Shares and Class B Shares together with their respective share premium as follows:

- all the twenty-one million five hundred six thousand one hundred and eighty-two (21,506,182) shares of the Company held by Intersil Com are converted into twenty-one million five hundred six thousand one hundred and eighty-two (21,506,182) Class A Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a Class A Share premium of four hundred eight million six hundred seventeen thousand four hundred fifty-four US Dollars (USD 408,617,454) all fully held by Intersil Com; and

- all the seventy million seventy-eight thousand nine hundred and fifty (70,078,950) shares of the Company held by Intersil Swiss are converted into seventy million seventy-eight thousand nine hundred and fifty (70,078,950) Class B Shares

with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a Class B Share premium of one billion three hundred thirty-one million five hundred thousand and fifty US Dollars (USD 1,331,500,050) all fully held by Intersil Swiss.

#### *Third resolution*

Further to the above conversion, the Shareholders resolve to amend Article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to ninety-one million five hundred eighty-five thousand one hundred and thirty-two US Dollars (USD 91,585,132) represented by twenty-one million five hundred six thousand one hundred and eighty-two (21,506,182) Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "Class A Shares ") and seventy million seventy-eight thousand nine hundred and fifty (70,078,950) Class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the "Class B Shares"), all fully subscribed and entirely paid up. For the sake of clarity, "shares" in the present Articles shall include Class A Shares and the Class B Shares.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

Class A Shares and Class B Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be designated as the "Class A Share Premium Account". Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B Shares shall remain attached to the Class B Shares and shall be designated as the " Class B Share Premium Account".

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix huit janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

INTERSIL COMMUNICATIONS LLC, une société existant selon les lois du Delaware, USA, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, inscrite au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3050122 («Intersil Com»); et

INTERSIL SWISS HOLDING S.A R.L., une société à responsabilité limitée existant valablement selon les lois suisses, ayant son siège social au 1A Hofstrasse, CH-6300, Zug, Suisse, inscrite auprès du Registre Suisse sous le numéro CH-170.4.006.010-7 («Intersil Swiss»)

collectivement les «Associés»

Tous deux ici représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant pour adresse professionnelle 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données respectivement le 14 janvier 2013 et le 15 janvier 2013;

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Intersil Com and Intersil Swiss, tous deux précités, sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de INTERSIL LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, valablement constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1563 du 30 juillet 2010 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentaire en date du 22 juin 2010

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1857 du 9 septembre 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.947 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux US Dollars (USD 91.585.132) représenté par quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, comme suit:

i. Intersil Com détient vingt-et-un millions cinq cents six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) parts, des quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts émises par la Société, avec une prime d'émission de quatre cent huit millions six cent dix-sept mille quatre cent cinquante-quatre US Dollars (USD 408.617.454);

ii. Intersil Swiss détient les soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) parts restantes, des quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts émises par la Société, avec une prime d'émission d'un milliard trois cent trente-et-un millions cinq cent mille cinquante US Dollars (USD 1.331.500.050).

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la modification du capital social de la Société par la création de deux classes distinctes de parts sociales à savoir des parts sociales de Classe A («Parts Sociales de Classe A») et des parts sociales de Classe B («Parts Sociales de Classe B»);

2. Considérer la conversion des quatre-vingt-onze million cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts sociales actuelles de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec les primes d'émission respectives, en vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune et soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec leurs primes d'émission respectives;

3. Considérer la modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts;

4. Divers.

IV. Que, sur base de l'ordre du jour, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de créer deux classes distinctes de parts sociales à savoir les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de convertir les quatre-vingt-onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux (91.585.132) parts sociales actuelles de la Société ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune en Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, avec les primes d'émission respectives comme suit:

- toutes les vingt-et-un millions cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) parts sociales de la Société détenues par Intersil Com sont converties en vingt-et-un millions cinq cents six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) Parts Sociales de Classe A avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de Classe A de quatre cent huit millions six cents dix-sept mille quatre cent cinquante-quatre US Dollars (USD 408.617.454) toutes entièrement détenues par Intersil Com; et

- toutes les soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) parts sociales de la Société détenues par Intersil Swiss sont converties en soixante-dix millions soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) Parts Sociales de Classe B avec une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de Classe B d'un milliard trois cent trente-et-un millions cinq cent mille cinquante US Dollars (USD 1.331.500.050), toutes entièrement détenues par Intersil Swiss.

#### *Troisième résolution*

Suite à la conversion ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

#### **« Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

##### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions cinq cents quatre-vingt-cinq mille cent trente-deux US Dollars (USD 91.585.132) représenté par vingt-et-un million cinq cent six mille cent quatre-vingt-deux (21.506.182) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et par soixante-dix million soixante-dix-huit mille neuf cent cinquante (70.078.950) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (la «Part Sociale de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées. Dans un souci de clarté, les «parts sociales» dans les présents statuts comprennent les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Les Parts Sociales de Classe A et la Part Sociale de Classe B peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A restera attaché aux Parts Sociales de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément des Parts Sociales de Classe B restera attaché aux Parts Sociales de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2013. Relation: LAC/2013/4074. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013028477/201.

(130034429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

### **Pyramis Consulting & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9560 Wiltz, 58, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 175.476.

#### STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe SERVAIS, né à Montegnée (B), le 30 septembre 1964, demeurant à L-9662 Kaundorf, 23, Op der Zeng.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a déclaré constituer une société anonyme dont elle arrête les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «PYRAMIS CONSULTING & MANAGEMENT S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société a pour objet, pour son compte et pour le compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations liées à la recherche et au développement, la production, la création, l'achat et la vente, la valorisation, l'ex-

portation et l'importation, la mise à disposition ou la prise en location, la représentation, la concession, le courtage, la commission, la consignation ou la licence de tous biens meubles ou immeubles, matériels ou immatériels, en ce compris les œuvres architecturales, artistiques et littéraires, et la prestation de tous services généralement quelconques relevant du commerce et de l'industrie en général, en ce compris l'organisation administrative, la gestion financière, la structure technique, ou la politique marchande ou non marchande de toutes entreprises, institutions ou organisations nationales comme internationales, publiques comme privées à but lucratif ou non, ainsi que l'organisation d'événements, la promotion et la publicité. A titre exemplatif, et sans que cette énumération ne soit limitative, la société s'occupe de:

- Représentation, promotion, marketing, étude de marché, accréditation, référencement, engineering pour toute société active ou non dans le métier des aciers non ferreux
- Commercialisation, importation, exportation de tous produits sidérurgiques ou non, pour son compte propre ou le compte d'autrui, tant sur le marché national, qu'europpéen et mondial
- Stockage, négoce, ou transformation de tous produits plats ou longs ou accessoires, en acier, acier inoxydable, alliage de nickel, titane, tantale, zirconium, aluminium ou autres, sous forme de laminé, forgé, extrudé, coulé ou d'équipements manufacturés, chaudronnés, mécano-soudés ou autres, ou machines-outils ou appareillage
- Achat ou vente de mitrilles, tournures, coulures, de produits métallurgiques destinés à la refonte
- Management de personnel travaillant pour sa propre société ou une autre
- Achat, vente, location, leasing de biens immobiliers ou non
- Gestion de produits de placements, investissements, participations ou autres
- Organisation de manifestations sportives, events, incentives, team building

Toutes activités de consultance, étude, recherche, prospection, gestion, coordination, mise en œuvre et suivi de tous services et prestations généralement quelconques.

La société peut en outre faire, en recourant selon le cas, à l'association, au partenariat ou à la sous-traitance de toutes entreprises titulaires des accès à la profession, agrégations ou enregistrements requis, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles de contribuer à son développement.

De manière générale, la société peut, sans que cette énumération soit limitative, acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tous immeubles ou fonds de commerce; acquérir, créer, céder tous brevets, licences, marques de fabrique ou de commerce; s'intéresser de toutes manières, sous toutes les formes et en tous lieux, à toutes sociétés ou entreprises, affaires, associations ou institutions dont l'objet social serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou simplement utile à l'extension de ses opérations ou à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut effectuer tous placements en valeurs mobilières, s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, à ou dans toutes sociétés ou entreprises, existantes ou à créer.

La société peut également consentir tous prêts ou garantir tous prêts consentis par des tiers à des sociétés affiliées.

Elle peut aussi exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés et leur prodiguer des avis.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €) représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

#### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. L'assemblée générale annuelle

doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

### Année sociale - Bilan

**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2013.

#### Souscription et Libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Monsieur Philippe SERVAIS, prénommé, cent actions . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

45264

*Déclaration*

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

*Coût, Evaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.030,- €.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateur et commissaire au compte est fixé à un.
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:  
Monsieur Philippe SERVAIS, prénommé.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société anonyme de droit luxembourgeois «INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS, dont le siège social est à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 91.644.
- 4) Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2018.
- 5) Le siège social est fixé à L-9560 Wiltz, 58, rue du X Septembre.
- 6) La société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature de l'administrateur unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Servais, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 29 janvier 2013. Relation: WIL/2013/57. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à l'acquéreuse pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028659/217.

(130034868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**ProLogis France IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.137.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, quatre cent quatre vingt dix neuf (499) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV .....	500 parts
Total .....	500 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031889/24.

(130039005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.